

Département des Yvelines
JOUARS-PONTCHARTRAIN

Envoyé en préfecture le 04/01/2023
Reçu en préfecture le 04/01/2023
Publié le
ID : 078-217803212-20221215-079_2022_FIN-DE

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal en séance publique sous la présidence de **Monsieur Philippe EMMANUEL**.

Date de la convocation : 9 décembre 2022

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 20 ; puis 19 à partir du vote des délibérations

VOTANTS : 27 ; puis 26 à partir du vote des délibérations

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs EMMANUEL – BUCHER – MENGELLE-TOUYA (jusqu'au vote des délibérations non inclus) – RAMALHO – MAGNIER – SELLEM – STOOS – HOURTOLOU – D'ASTA – LEMOINE J. – DA COSTA – DE CAMPOS – GAMPACKAT – ROQUELLE – VILLAIN – JACOB – LE PAVEC – GISQUET – LOTODE – DEPRES.

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur MENGELLE-TOUYA à Madame STOOS (à partir du vote des délibérations)

Madame NOVILLO à Monsieur SELLEM

Madame DEFRANCE à Madame DE CAMPOS

Monsieur BOYE à monsieur MAGNIER

Madame POLLION avait donné pouvoir à Madame BUCHER

Madame BERNARD avait donné pouvoir à Monsieur MENGELLE-TOUYA (pouvoir qui s'annule à partir du vote des délibérations)

Monsieur LE DOUAREC avait donné pouvoir à Madame D'ASTA

Monsieur MARTEAU avait donné pouvoir à Madame LOTODE

ABSENTS :

Madame LE GUELLAUT – Monsieur LESQUELIN – Madame BERNARD (après l'approbation du PV non inclus)

FINANCES

Ouverture de crédit d'investissement 2023

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le budget primitif 2023 ne sera adopté qu'après la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Dans ce cadre, il propose, afin de permettre d'engager certains travaux ou acquisitions qui ne pourraient pas attendre le vote du budget primitif, de l'autoriser à engager, liquider et mandater dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget 2022 (dépenses totales déductions faites de celles imputées aux chapitres 16 et 18 et restes à réaliser antérieurs).

Le conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur et délibéré à l'unanimité,

- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes,
- Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Finances du 6 décembre 2022,

⇒ **AUTORISE** l'engagement en 2023, dans l'attente du vote du budget, de 25% des crédits inscrits en section d'investissement au budget 2022, selon le montant et l'affectation ci-après :

Nature et libellé	BP	DM	TOTAL	Ouverture 2023
Inscriptions hors opération :				
Chapitre 20 - Etudes				

Envoyé en préfecture le 04/01/2023
Reçu en préfecture le 04/01/2023
Publié le 07/01/2023
ID : 078-217803212-20221215-079_2022_FIN-DE

202 Frais documents d'urbanisme	0.00	15 000.00		
2031 Etudes	123 000.00	14 280.00	137 280.00	34 320.00
2033 Frais d'insertion	2000.00	0.00	2000.00	500.00

Envoyé en préfecture le 04/01/2023

Reçu en préfecture le 04/01/2023

Publié le

ID: 078-217803212-20221215-079_2022_FIN-DE

2051 Concessions et droits similaires	48 000.00	15 000.00		
20422 Subventions d'équipement	120 000.00	0.00	120 000.00	30 000.00
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles				
2112 Terrains de voirie	5000.00	0.00	5000.00	1 250.00
2121 Plantations d'arbres et d'arbustes	21 500.00	0.00	21 500.00	5 375.00
2128 Autres agencements et aménagements de terrains	10 000.00	0.00	10000.00	2 500.00
2135 Installation générales, agencements, aménagements des constructions	0.00	27 300.00	27 300.00	6 825.00
2152 Installations de voirie	12 000.00	0.00	12 000.00	3000.00
21533 Réseaux câblés	15 000.00	0.00	15 000.00	3 750.00
21534 Réseaux d'électrification	0.00	12 121.16	12 121.16	3 030.29
21568 Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	11 500.00	0.00	11 500.00	2 875.00
21571 Matériel roulant - Voirie	27 000.00	0.00	27000.00	6 750.00
21578 Autre matériel et outillage de voirie	90 000.00	0.00	90 000.00	22 500.00
2158 Autres installations, matériel et outillage technique	45 000.00	0.00	45 000.00	11 250.00
2161 Œuvres et objets d'art		15 000.00	15 000.00	3 750.00
2181 Installations générales, agencements et aménagements divers		12 290.00	12 290.00	3 072.50
2182 Matériel de transport	55 000.00	0.00	55 000.00	13 750.00
2183 Matériel de bureau et informatique	49 200.00	0.00	49 200.00	12 300.00
2184 Mobilier	202 400.00	0.00	202 400.00	50 600.00
2188 Autres immobilisations corporelles	28 000.00	0.00	28 000.00	7 000.00
Chapitre 23 – Immobilisations en cours				
2312 Terrains	155 000.00	0.00	155 000.00	38 750.00
2313 Constructions	270 000.00	0.00	270 000.00	67 500.00
2315 Installations, matériel et outillage techniques	55 000.00	0.00	55 000.00	13 750.00
2316 Restauration des collections et œuvres d'art	22 000.00	0.00	22 000.00	5 500.00
232 Immobilisations incorporelles en cours	56 000.00	65 000.00	121 000.00	30 250.00
Opérations budgétaires :				
N°14 – Eglise de Jouars				
N°15 – Gai Relais	196 000.00	0.00	196 000.00	49000.00
N°17 – Mise en conformité PMR				
N°18 – Foncier	900 000.00	-30 131.92	869 868.08	217 467.02
N°21 – Voiries	664 000.00	0.00	664 000.00	166 000.00
N°50 – Crèche	330 000.00	0.00	330 000.00	82 500.00
N°51 – Parc intergénérationnel	1 268 600.00	0.00	1 268 600.00	317 150.00
N°52 – Voies douces	380 000.00	75 000	455 000.00	113 750.00
N°53 – Bâtiment JP3 incendié	260 000.00	0.00	260 000.00	65 000.00
N°54 – Aires de jeux Hameaux				
N°55 – Cimetière	50 000.00	0.00	50 000.00	12 500.00
N°56 – Matériel technique				

Envoyé en préfecture le 04/01/2023

Reçu en préfecture le 04/01/2023

Publié le

04/01/2023

ID : 078-217803212-20221215-079_2022_FIN-DE

N°57 - Gymnase Phélypeaux	1 049 300.00	0.00	1	
N°123 - Vidéoprotection	165 000. 00	-150 000.00	15 000.00	3 750.00
N°60 - Aménagement Parc de la Médiathèque	0.00	10 000.00	10 000.00	2 500.00

Fait et délibéré en séance, les Jour, Mois et An susdit
Ont signé au registre, le Maire et le secrétaire de séance.

Acte exécutoire

Affichage le :

17 JAN. 2023

